

**NOTES EXPLICATIVES**

REMARQUE : Les prévisions des dépenses pour l'exercice 2008-2009 sont réparties en sept catégories sous chaque poste. Les descriptions des catégories de dépenses qui suivent sont fournies à titre indicatif et ne sont pas exhaustives.

**Traitements et salaires**

Cette catégorie comprend les traitements et salaires, les heures supplémentaires et autres montants versés au personnel permanent, stagiaire, non classifié et autre à titre de rémunération; les frais de personnel temporaire; les indemnités versées aux députés de l'Assemblée législative; et les indemnités spéciales versées aux employés.

**Avantages sociaux**

Cette catégorie comprend les cotisations versées par le gouvernement, à titre d'employeur, au Régime de pensions du Canada; au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario; au Régime de retraite des fonctionnaires; à l'assurance-emploi; à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; et à divers autres régimes d'avantages sociaux des employés.

**Transports et communications**

Cette catégorie comprend les frais de déplacement des fonctionnaires en service commandé et des bénéficiaires de prestations gouvernementales, tels que les pupilles de la province; les coûts de réinstallation d'employés mutés ou recrutés; les frais de déménagement de mobilier et de matériel de bureau; les coûts de transport de marchandises, autres que pour la livraison initiale; les frais d'acheminement du courrier (affranchissement et courrier recommandé, p. ex.); et les frais de communication (téléphone et transmission de données, p. ex.).

**Services**

Cette catégorie comprend, notamment, les services suivants : publicité et communications assurées par des agences privées et campagnes publicitaires confiées directement aux médias; location et achat de services indépendants de réparation et d'entretien des machines, du matériel, des bâtiments, des terrains et des infrastructures; services de traitement des données; primes d'assurances; et autres services professionnels et spéciaux.

**Fourniture et matériel**

Cette catégorie comprend l'achat de toutes les machines et de tout le matériel (véhicules automobiles et ordinateurs compris), neufs et d'occasion; et l'achat de tous les matériaux, toutes les fournitures et tous les services publics nécessaires.

**Paiements de transfert**

Cette catégorie comprend les subventions, subsides et aides versées à des particuliers, des entreprises, des organismes à but non lucratif et d'autres organismes gouvernementaux.

**Autres opérations**

Cette catégorie comprend certaines opérations particulières, telles que bonifications d'intérêts et subsides; garanties honorées; pertes sur prêts et subventions remboursables.

---

**Note concernant les crédits législatifs**

Les crédits législatifs ne constituent pas des catégories de dépenses. Les montants requis pour les crédits législatifs sont inscrits séparément, s'il y a lieu, dans la catégorie applicable à chaque poste.

**Note concernant les postes de recouvrement des coûts**

Lorsqu'on s'attend à ce que le recouvrement des coûts d'un poste soit égal ou supérieur aux dépenses, le solde est indiqué par un montant nominal de 1 000 \$.